



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la
commune de MOURENX**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mourenx s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Fernand BARUSA
- M. José CASADO
- Mme Patricia MESTARI PELAYO
-

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. François HERAUD
- Mme Valérie CASADO

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **26 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie Bouttera